

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 12/017/2007 (Public)
Bulletin n° : 088
ÉFAI
2 mai 2007

L'Égypte célèbre la Journée mondiale de la liberté de la presse en condamnant une journaliste

Amnesty International condamne la peine de six mois d'emprisonnement prononcée ce mercredi 2 mai par un tribunal égyptien contre une productrice d'Al Jazira reconnue coupable d'avoir produit un documentaire sur la torture et les autres formes de mauvais traitements imputables à la police égyptienne. Cette condamnation intervient au moment où le monde s'apprête à célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Huweida Taha a été reconnue coupable d'avoir « *mené des activités dans le but de nuire aux intérêts du pays et d'avoir produit en vue de les diffuser des documents vidéos susceptibles de porter atteinte à la réputation de l'Égypte* ».

Les autorités répriment de plus en plus la presse en Égypte et semblent vouloir, par le biais d'affaires comme celle de Huweida Taha, réduire au silence plus particulièrement ceux et celles qui osent faire état des violations des droits humains commises dans le pays.

La condamnation de Huweida Taha fait suite à celle du journaliste de télévision et blogueur Abdel Moneim Mahmoud, détenu uniquement pour avoir dénoncé et rendu publiques la torture et les autres violations des droits humains en Égypte.